



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1739

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'action 2010 de soutien à la post-crétion

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1739**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'action 2010 de soutien à la post-crédation**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat. La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Au regard de son rôle moteur en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise et des jeunes entreprises sur l'agglomération, et de son implication dans le dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE), la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon.

Contexte de l'appel à projet post-crédation

Un travail important a été mené par un groupe de travail d'acteurs du réseau L_VE, d'octobre 2008 à février 2009, pour apporter leur retour d'expérience et identifier les besoins émergents sur le territoire pour la structuration d'une offre post-crédation.

Dans ce cadre, l'aide au démarrage et la pérennisation des entreprises naissantes, *via* une offre post-crédation, constituent un enjeu d'agglomération dans la structuration d'une offre complète et de qualité dédiée aux besoins des créateurs. C'est la raison pour laquelle la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes souhaitent proposer un cadre commun pour la formalisation de projets qui répondent bien aux enjeux du territoire et qui soit également dans la continuité de la co-construction du réseau L_VE depuis 2004.

Les projets renforçant l'offre post-crédation doivent satisfaire la lisibilité, l'accessibilité et le développement d'une offre de service de qualité.

De façon générale, l'esprit de cet appel à projets s'appuie sur la mise en cohérence de l'offre existante et la mutualisation des moyens pour proposer des actions visant à améliorer et à relier l'offre globale d'accompagnement.

Les objectifs du renforcement de l'offre post-cr ation

- augmentation de la p rennit  des entreprises cr ees,
- indicateur de mesure : taux de p rennit  des entreprises accompagn es par le r seau L_VE   3 ans sup rieur   80 % (15 points au-dessus de la moyenne),
- d veloppement de l'emploi,
- indicateur de mesure : plus de 2 emplois en moyenne par entreprise cr ee et accompagn e par le r seau L_VE (1,8 emploi par entreprise actuellement).

Le plan d'actions pour 2010

. **Action 1** - Mise en  uvre d'une plateforme de parrainage/mentorat d'affaires   l' chelle de l'agglom ration (axe 1) :

- promouvoir une dynamique de d veloppement socio  conomique local et la mise en visibilit  des r ussites et de leur diversit    l' chelle d'un territoire,
- renforcer le potentiel de r ussite des entreprises cr ees ou   cr er par une d marche de professionnalisation constante des cr ateurs, en particulier pour les tr s petites entreprises (TPE).

Une "plateforme de parrainage" devra mettre en  uvre les moyens n cessaires pour permettre   des structures d'accompagnement de proposer   de jeunes chefs d'entreprises des parrains en capacit  d'apporter un soutien permanent ou ponctuel, avec :

- un animateur en charge de la mobilisation, de la communication, la prospection et du recrutement des parrains avec cr ation d'une base de donn es,
- la mise en place d'un programme de temps collectifs avec les parrains,
- une bo te   outils qui assure la mise en  uvre, l'optimisation, la capitalisation et la mod lisation du parrainage et du process d'essaimage.

Les structures b n ficiant du service de la plateforme doivent s'impliquer pour remettre   jour et faire  voluer la bo te   outils, la m thodologie et l'essaimage vers d'autres structures du r seau L_VE (convention).

La communication de cette action sera pilot e par la Communaut  urbaine en tant que "produit" L_VE (nom, chartage, choix des m dias, etc.).

Indicateurs d'activit  :

- nombre de parrains "recrut s"/100 par an,
- nombre de bin mes parrainage constitu s en ann e N, N + 1 et N + 2/100 par an,
- taux de satisfaction des parrains sup rieur   75 %.

. **Action 2** - Mutualisation d'une offre d'atelier   l' chelle de l'agglom ration (axe 2)

L'atelier doit avoir pour objectif d'apporter sur un format de 2   3 heures un contenu technique et des outils mais aussi un temps d' changes. Le nombre de participants peut varier selon les propositions des partenaires. Les th mes de chaque atelier : gestion, communication et vente, pilotage et gestion financi re et administration, strat gie, comportement d'entrepreneur.

A ces ateliers, peut se rajouter un temps de mise en place de ces outils individualis s (avec le chef d'entreprise/sur site par exemple).

Au travers d'un outil de mutualisation port  par L_VE PRO, les acteurs pourront avoir le panorama des ateliers mis en place avec les pr -requis, le territoire et le nombre de places ouvertes "L_VE" mais pourront  galement inscrire les entreprises int ress es.

L'organisation interne de chaque partenaire

Chaque partenaire nommera un interlocuteur privilégié qui sera indiqué sur l'outil informatique. Ce référent aura en charge de :

- suivre l'action en interne (suivi des ateliers, etc.) et participer aux comités,
- mettre à jour les données de sa structure sur l'outil.

Coordination du projet

La coordination du projet est envisagée au travers d'un groupe de pilotage qui se réunira 3 à 4 fois par an.

Présentation des ateliers de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

La CCIL organise des soirées thématiques pour les jeunes entreprises (moins d'un an) afin de faire bénéficier aux créateurs de la présence d'experts qui peuvent répondre à leurs problématiques, partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes, rompre l'isolement auquel tout responsable d'une jeune entreprise est confronté.

Format : conférences animées par un consultant-expert sur une thématique donnée pendant 2 heures. Ce format permet d'intégrer *au minima* deux moments d'échange et questionnement avec les participants.

Buffet dinatoire : il s'agit là de poursuivre les échanges entre intervenant et créateurs et entre créateurs dans l'objectif de permettre la mise en réseau des bénéficiaires de ces soirées (2 heures environ).

Thèmes proposés : "J'analyse mes premiers mois d'activité", "Mieux vendre mon produit ou ma prestation", "Formaliser mon plan d'action commercial" et "Internet, moteur du développement de mon entreprise".

Public visé des ateliers : nouvelle entreprise, toutes activités confondues, créée depuis moins de 24 mois, étant immatriculée au registre du commerce et des services et/ou accompagnée par le réseau L_VE.

Indicateurs d'activité :

- participation aux ateliers,
- taux de satisfaction des participants,
- typologie des entrepreneurs mobilisés.

. **Action 3** - Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé pour des jeunes entreprises du segment 2 (jeunes entreprises à potentiel innovant avec possibilité de création d'emplois : classement de la chambre de commerce et de l'industrie) (axe 4)

- permettre à l'entreprise suivie d'être pérenne dans le temps,
- permettre au chef d'entreprise d'acquérir une autonomie dans les choix qu'il doit faire au quotidien,
- aider le chef d'entreprise à atteindre ses propres objectifs : le soutenir dans l'analyse de ses propres attentes vis-à-vis de la dimension et du modèle d'entreprise qu'il souhaite mettre en œuvre,
- permettre au chef d'entreprise de s'insérer dans un réseau d'entreprises, de partenaires et de ressources favorables au développement de son entreprise.

Le suivi post-crédation est composé :

- du suivi régulier par un coach pour permettre à l'entrepreneur de bénéficier d'un effet miroir permanent,
- de la formation aux compétences fondamentales nécessaires au développement de son entreprise,
- du recours au parrainage par un chef d'entreprise ou un cadre d'entreprise,
- de la mise en réseau de la jeune entreprise avec des réseaux d'experts.

L'accompagnement se compose de trois phases : le diagnostic préalable, le suivi opérationnel et le rendez-vous de bilan.

Les formations complémentaires : au-delà du suivi individuel du chef d'entreprise, il lui sera proposé une palette de "formations aux compétences de bases du métier de chef d'entreprise".

Le parrainage : un dispositif de parrainage sera proposé à l'ensemble des chefs d'entreprise sur l'ensemble des 3 années d'accompagnement.

Le transfert vers les réseaux bancaires : le partenariat mis en place avec trois réseaux bancaires dans le cadre du dispositif d'accompagnement renforcé *ante* création "Pack création" permettra de mobiliser des financeurs pour les entrepreneurs accompagnés.

Volume

20 accompagnements d'entrepreneurs du segment 2 (définition L_VE) du territoire de l'agglomération lyonnaise (ou souhaitant s'implanter) principalement pour celles portant un projet d'"éco-entreprise".

Durée de l'accompagnement

L'accompagnement post-crédation pouvant aller jusqu'à la fin de la troisième année de vie de l'entreprise. Cet accompagnement pourra débiter au minimum 4 mois avant l'immatriculation et au maximum un an après l'immatriculation. La durée d'accompagnement proposée est donc de 40 mois maximum et de 24 mois minimum.

La communication

La CCI de Lyon est l'une des portes d'entrée principale du réseau L_VE. A ce titre, elle reçoit 9 200 nouveaux porteurs de projet par an. Par ailleurs, elle réalise 300 prestations de diagnostic et immatricule 4 900 entreprises par an en moyenne.

L'action principale de communication de cette prestation se fera principalement au travers de ces points de passage des créateurs et futurs chefs d'entreprise, de sa présence sur le "Salon des entrepreneurs" (1 100 contacts par an) et à la "Semaine de la création" (500 contacts).

Des plaquettes de communication seront réalisées pour présenter ce dispositif de suivi renforcé.

Critères d'évaluation

Indicateurs objectifs :

- taux de création suite à l'accompagnement *ante*/objectif 90 %,
- taux de pérennité des entreprises à 3 ans/85 %,
- taux de croissance de l'activité en pourcentage de chiffre d'affaire sur les 3 ans,
- le nombre d'emplois créé sur 3 ans/minimum 2.

Indicateurs de satisfaction des bénéficiaires :

- mesure des apports théoriques en formation,
- mesure des apports du suivi généraliste (autonomisation, maîtrise des outils proposés, capacité à s'inscrire dans un réseau, etc.),
- mesure des apports du parrainage,
- préparation à la rencontre des partenaires financiers.

Budget prévisionnel pour 2010

Afin de mettre en œuvre et d'expérimenter cette nouvelle initiative post-crédation, dans le cadre du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et donc de permettre le renforcement de la pérennité et de la croissance des entreprises créées, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 90 280 € à la CCI de Lyon pour l'année 2010 (pas de financement en 2009). Un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 47 720 € pourra être sollicité auprès de la région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat d'agglomération - appel à projet post création.

Plan de financement prévisionnel 2010

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Plateforme de parrainage	61 280	Communauté urbaine de Lyon	90 280
<i>Poste animateur réseau (1 équivalent temps plus)</i>	50 000		
<i>Rencontre parrains/parrainés</i>	3 000		
<i>Intervenants, animateurs, ateliers</i>	8 280		
Mutualisation d'ateliers	4 000		
Suivi renforcé post-crétion	25 000		
<i>Communication</i>	1 500		
<i>Prestation d'appui</i>	3 500		
<i>Poste chargé d'accompagnement (0,5 équivalent temps plus)</i>	20 000		
Total	90 280	Total	90 280

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 280 € au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon pour son programme d'actions 2010 de soutien à la post-crétion,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0757 - selon l'échéancier suivant :

- 72 224 € en 2010

- 18 056 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.